ECHELLE DES TRAITEMENTS

Content Cont		Données variables ayant une incidence sur les sal	aires		2022	2023
Indice de base pis 109.6				,		Valable dès le
Indice de base	EC					01.01.2023
Prestation du renchérissement (Joux)						
Adaptation au renchefrisement				-		112.6% 12.6%
Adaptation relate		,				env. 2.74%
1. Régime de pensions		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				GIIV. 2.7470
1.1 Montant de coordination	DD	•		, ,		
1.1 Montant de coordination CHF 25098.00 257 Taux de cottosations : employé % annexe annexe annexe cides 22 ams employeur % annexe annexe annexe cides 22 ams employeur % annexe annexe annexe cides 22 ams ci						
12 Traitement condomé maximal				CHE	25'095 00	25'725.00
Taux de cotisations : employer % annexe annexe annexe des 22 ans) employeur % annexe ann						230'011.65
Tatux de cotisations : employé						annexe I
1.10		(dès 22 ans) employeur		%	annexe I	annexe I
Régime LPP 2.1 Traitement déterminant maximal		Taux de cotisations : employé			annexe I	annexe I
2.1 Traitement determinant maximal		(17-22 ans) employeur		%	annexe I	annexe I
22 Montant de coordination	2.	Régime LPP				
2.3 Traitement coordonné minimal CHF 3585.00 3º 2.4 Traitement coordonné maximal CHF 60945.00 60945.00 60945.00 2.5 Seuit dentrée CHF 21510.00 2º 2.6 Taux de cotisation % annexe annexe 2.7 Taux de cotisation employé % 5.30% 2.7 Taux de cotisation employeur % 5.30% 2.7 Cotisation employeur % 1.10% 3.8 SURRANCE CHOMAGE	2.1	Traitement déterminant maximal		CHF	86'040.00	88'200.00
2.4 Traitement coordonné maximal						25'725.00
2.5 Seuil d'antrée CHF 21510.00 22°C	_					3'675.00
Taux de cotisations				_		62'475.00 22'050.00
AVS-AI-APG	2.5					
Taux de cotisation : employé employeur				70	dilloxe i	arricke r
Employeur	ΑV	'S-AI-APG				
Franchise pour rentiers		Taux de cotisation : employé		%	5.30%	5.30%
ASSURANCE CHOMAGE		. ,	-			5.30%
1. Cotisation normale (art. 4 LACI) Cotisation employé		Franchise pour rentiers		CHF	16'800.00	16'800.00
Cotisation employe	AS	SURANCE CHOMAGE				
Cotisation employe	1	Cotisation normale (art. 4 ACI)				
Cotisation employeur Montant sournis (maximum annuel) (plafond)	١.	,		%	1.10%	1.10%
2. Cotisation pour mesures exceptionnelles (art. 4c LACI)						1.10%
Cotisation employer		Montant soumis (maximum annuel) (plafond)		CHF	148'200.00	148'200.00
Cotisation employer	2.	Cotisation pour mesures exceptionnelles (art. 4c LACI)				
Montant soumis (minimum annuel) (plancher)				%	0.50%	
Montant soumis (maximum annuel) (plafond) LAA / ASSURANCE-ACCIDENTS NON PROFESSIONNELLE Nombre de jours par semaine Taux de prime: AANP-POOL						
LAA / ASSURANCE-ACCIDENTS NON PROFESSIONNELLE		, , , , ,			148'200.00	148'200.00
Nombre de jours par semaine		Montant soumis (maximum annuel) (plafond)		CHF		
Taux de prime : AANP-POOL	LA	A / ASSURANCE-ACCIDENTS NON PROFESSIONNELLE				
Taux de prime : AANP-POOL		Nombre de jours par semaine			7	7
AANP-SUVA risque accru, employé		• •		%	0.913%	0.913%
Montant soumis (maximum annuel) GARANTIE TOTALE DE LA REMUNERATION Taux de cotisation: employé CONTRIBUTION FACULTATIVE DE SOUTIEN FEDE Déduction mensuelle: employé CHF 2.50 CHARGES SOCIALES DE L'EMPLOYEUR ALLOCATIONS SOCIALES EMPLOYEUR Enfants: 1er enfant 150.00 CHF 1'800.00 1'8 2ème enfant et chacun des suivants 75.00 CHF 900.00 5 ALLOCATIONS FAMILIALES CANTONALES Deux premiers enfants 265.00 CHF 3'180.00 3'4 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 285.00 CHF 3'180.00 3'4 Deux premiers enfants en formation 325.00 CHF 3'900.00 3'5 Des le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'5 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'6 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'6 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'6 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'6 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'6 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'6 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'6 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'6 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'900.00 3'6 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 345.00 CHF 3'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration)		AANP-SUVA		%	0.920%	0.870%
GARANTIE TOTALE DE LA REMUNERATION Taux de cotisation: employé		1 / 1 /				0.870%
Taux de cotisation : employé		Montant soumis (maximum annuel)		CHF	148'200.00	148'200.00
CONTRIBUTION FACULTATIVE DE SOUTIEN FEDE Déduction mensuelle : employé CHF 2.50 CHARGES SOCIALES DE L'EMPLOYEUR annexe II annexe II ALLOCATIONS SOCIALES EMPLOYEUR base mensuelle Enfants : 1er enfant 150.00 CHF 1'800.00 1'8 2ème enfant 150.00 CHF 1'800.00 1'8 3ème enfant et chacun des suivants 75.00 CHF 900.00 5 ALLOCATIONS FAMILIALES CANTONALES base mensuelle Deux premiers enfants 265.00 CHF 3'180.00 3'1 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 285.00 CHF 3'420.00 3'2 Deux premiers enfants 925.00 CHF 3'900.00 3'5 Dès le 3ème enfant en formation 325.00 CHF 3'900.00 3'5 Dès le 3ème enfant en formation et chacun des suivants 345.00 CHF 4'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par semaine jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42	GΑ	RANTIE TOTALE DE LA REMUNERATION				
Déduction mensuelle : employé CHF 2.50 CHARGES SOCIALES DE L'EMPLOYEUR ALLOCATIONS SOCIALES EMPLOYEUR Enfants : 1er enfant 150.00 CHF 1'800.00 1'8		Taux de cotisation : employé		‰	1.50‰	2.30%
Déduction mensuelle : employé CHF 2.50 CHARGES SOCIALES DE L'EMPLOYEUR ALLOCATIONS SOCIALES EMPLOYEUR base mensuelle Enfants : 1er enfant 150.00 CHF 1'800.00 1'8 2ème enfant 150.00 CHF 1'800.00 1'8 3ème enfant et chacun des suivants 75.00 CHF 900.00 9 ALLOCATIONS FAMILIALES CANTONALES base mensuelle Deux premiers enfants 265.00 CHF 3'180.00 3'1 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 285.00 CHF 3'420.00 3'2 Deux premiers enfants en formation 325.00 CHF 3'900.00 3'5 Dès le 3ème enfant en formation et chacun des suivants 345.00 CHF 4'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par semaine jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration)	C C	, ,			1122,30	
CHARGES SOCIALES DE L'EMPLOYEUR ALLOCATIONS SOCIALES EMPLOYEUR Enfants: 1er enfant 150.00 CHF 1'800.00 1'8	CO					
ALLOCATIONS SOCIALES EMPLOYEUR base mensuelle		Déduction mensuelle : employé		CHF	2.50	2.50
ALLOCATIONS SOCIALES EMPLOYEUR base mensuelle	СН	IARGES SOCIALES DE L'EMPLOYEUR			annexe II	annexe II
Enfants : 1er enfant						
Enfants : 1er enfant	AL		aco monerali-			
2ème enfant 150.00 CHF 1'800.00 1'8 3ème enfant et chacun des suivants 75.00 CHF 900.00 9 ALLOCATIONS FAMILIALES CANTONALES base mensuelle Deux premiers enfants 265.00 CHF 3'180.00 3'1 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 285.00 CHF 3'420.00 3'2 Deux premiers enfants en formation 325.00 CHF 3'900.00 3'5 Dès le 3ème enfant en formation et chacun des suivants 345.00 CHF 4'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42				CHE	1'800 00	1'800.00
3ème enfant et chacun des suivants 75.00 CHF 900.00 S ALLOCATIONS FAMILIALES CANTONALES base mensuelle Deux premiers enfants 265.00 CHF 3'180.00 3'1 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 285.00 CHF 3'420.00 3'2 Deux premiers enfants en formation 325.00 CHF 3'900.00 3'S Dès le 3ème enfant en formation et chacun des suivants 345.00 CHF 4'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration)						1'800.00
base mensuelle Deux premiers enfants 265.00 CHF 3'180.00 3'1 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 285.00 CHF 3'420.00 3'2 Deux premiers enfants en formation 325.00 CHF 3'900.00 3'5 Dès le 3ème enfant en formation et chacun des suivants 345.00 CHF 4'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration)						900.00
base mensuelle Deux premiers enfants 265.00 CHF 3'180.00 3'1 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 285.00 CHF 3'420.00 3'2 Deux premiers enfants en formation 325.00 CHF 3'900.00 3'5 Dès le 3ème enfant en formation et chacun des suivants 345.00 CHF 4'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration)	ΔΙ	LOCATIONS FAMILIALES CANTONALES				
Deux premiers enfants 265.00 CHF 3'180.00 3'1 Dès le 3ème enfant et chacun des suivants 285.00 CHF 3'420.00 3'2 Deux premiers enfants en formation 325.00 CHF 3'900.00 3'5 Dès le 3ème enfant en formation et chacun des suivants 345.00 CHF 4'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42	ΛL		ase mensuelle			
Dès le 3ème enfant et chacun des suivants Deux premiers enfants en formation Dès le 3ème enfant en formation 325.00 CHF 3'420.00 3'5 CHF 3'900.00 3'5 Dès le 3ème enfant en formation et chacun des suivants 345.00 CHF 4'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine Nombre de jours par mois (moyenne) Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42				CHF	3'180.00	3'180.00
Dès le 3ème enfant en formation et chacun des suivants 345.00 CHF 4'140.00 4'1 DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42		Dès le 3ème enfant et chacun des suivants	285.00	CHF	3'420.00	3'420.00
DUREE DU TRAVAIL (Personnel administratif) Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42						3'900.00
Nombre de jours par semaine jours 5 Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42		Des le 3ème enfant en formation et chacun des suivants	345.00	CHF	4'140.00	4'140.00
Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42	DU	IREE DU TRAVAIL (Personnel administratif)				
Nombre de jours par mois (moyenne) jours 21.66 Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42		Nombre de jours par semaine		iours	5	5
Nombre d'heures par semaine (administration) heures 42		• •				21.66
Nombre d'heures par mois heures 182				-		42
102		Nombre d'heures par mois		heures	182	182